Un million et demi de Français éligibles à l'émigration vers Israël

20/03/2008 à 11h06

Alors que depuis le début de l'année, se dessine une baisse sensible du nombre d'immigrants français vers Israël, on évoque les chiffres de 30 à 50¨%, la France demeure le pays d'Europe de l'Ouest au plus fort potentiel d'émigration juive vers Israël. Avec près de quinze mille personnes en l'espace de cinq ans, sans compter les milliers de résidents ayant posé pied à terre en Israël, faisant exploser au passage le secteur de l'immobilier, le judaïsme français est devenu une force économique et sociale qui, par émulation, a réveillé un élan sioniste au sein d'une communauté longtemps proche d'Israël dans le cœur, mais qui n'osait pas franchir le cap de l'immigration active.

Si la communauté juive de France se compose, d'après différentes études réalisées, d'un demi million d'âmes, ce chiffre ne prend pas en compte la notion "israélienne" du droit à l'émigration, appelé plus communément le droit au retour. En effet, cette loi fondatrice stipule: est éligible à l'immigration en Israël celui qui possède au moins un grand parent juif. Cette condition, qui ne répond pas nécessairement à la définition juive selon la loi rabbinique, a pour effet d'accroître de manière sensible, le nombre d'hommes et de femmes qui décideraient un jour, d'émigrer vers Israël en devenant citoyen du pays dès leur arrivée

suite